

## Règlement d'ordre d'attribution des stands et partenariats

L'ordre de choix des stands et des autres prestations proposées aux partenaires industriels aux Journées Francophones d'Hépatogastroentérologie et d'Oncologie Digestive (JFHOD) se fait en deux temps :

### ► Pour les major sponsors et sponsors privilèges

---

L'ordre de choix se fait selon le classement des major sponsors et sponsors privilèges déterminé par la hauteur de l'investissement financier annuel des partenaires du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante.

► Pour le calcul du classement sont pris en compte avec des coefficients différents :

- > la participation aux JFHOD (stands, symposiums et ateliers, Endocenter, publicités et parrainages, inscriptions de groupes) ;
- > les dons au Fonds de Recherche de la SNFGE et pour les actions de formation médicale continue de la SNFGE (hors celles organisées par les partenaires industriels) ;
- > le soutien financier aux actions et outils mis en place par la SNFGE pour les hépatogastroentérologues (Gastromobile, site [snfge.org](http://snfge.org)) ;
- > la participation au Séminaire de Formation de la SNFGE (hors inscriptions) ;
- > les bourses de recherche sous égide de la SNFGE.

- 4 catégories :
- |                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| <b>Major Sponsors Platine</b> | > 250 000 € |
| <b>Major Sponsors Or</b>      | > 175 000 € |
| <b>Major Sponsors Argent</b>  | > 100 000 € |
| <b>Sponsor Privilèges</b>     | > 30 000 €  |

Selon le nombre de major sponsors, la SNFGE se réserve le droit d'élargir la liste des sponsors privilèges à un investissement inférieur à celui indiqué.

### ► Pour les autres sponsors

---

Suite aux choix des major sponsors et sponsors privilèges, les dossiers de partenariat sont adressés à tous les autres partenaires.

Les attributions se font selon l'ordre d'arrivée des bons de commande.